



RETRAIT DU PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE ! RETRAIT DE LA CONTRE-REFORME DES RETRAITES PAR POINTS RETRAIT DU PROJET DE LOI « ANTI-CASSEURS »

Le contenu explosif du projet de loi de « transformation » de la Fonction publique du gouvernement Macron – Philippe – Darmanin – Dussopt constitue une remise en cause dramatique de :

- notre statut à travers les garanties essentielles attachées à son statut, de la généralisation du recrutement sur la base de contrats de droit privé,
- de nos conditions de travail, de nos droits et garanties et à travers eux des services publics.

Le gouvernement confirme par ailleurs l'ensemble de ses mesures anti-fonctionnaires :

- 120 000 fonctionnaires en moins : c'est moins d'instituteurs, d'assistantes maternelles dans nos écoles, moins d'infirmières d'aides-soignants dans nos hôpitaux, nos EHPAD, moins de pompiers pour assurer la protection des personnes, les soins d'urgence, etc.
- le gel du point d'indice, c'est la smicardisation généralisée de la fonction publique,

La volonté du gouvernement d'instaurer un régime universel de retraites par points liquidant le système de retraite des fonctionnaires actuel qui garantit statutairement les droits à retraite des fonctionnaires en dehors de toute notion d'équilibre de caisse vient compléter cette politique de liquidation des garanties statutaires.

Enfin, nous ne laisserons pas restreindre le droit de manifester comme entend le faire le gouvernement sous prétexte de sa « loi anti-casseurs » ! Nous dénonçons les provocations et répressions policières qui sont de plus en plus disproportionnées envers les manifestants pacifiques.

La CGT du Conseil départemental 63 appelle à l'unité la plus large possible sur les revendications suivantes :

- retrait du projet du gouvernement de liquidation du statut de la fonction publique,
- retrait de toutes les mesures anti-fonctionnaires du gouvernement : maintien des postes, des services, contre les 120 000 suppressions de postes, abandons de missions et privatisations, dégel du point d'indice et rattrapage de ce qui nous a été confisqué, intégration des primes dans le calcul des retraites.
- retrait de la contre-réforme des retraites par points contre le démantèlement/privatisation de la sécurité sociale, des allocations chômage, des retraites, maintien de la CNRACL,
- retrait du projet de « loi anti-casseurs », aucune restriction du droit de manifester, arrêt des violences policières,

**NI AMENDABLES, NI NEGOCIABLES :
RETRAIT DU PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE !
RETRAIT DE LA CONTRE-REFORME DES RETRAITES PAR POINTS
RETRAIT DU PROJET DE LOI « ANTI-CASSEURS »**

Le mardi 19 mars 2019

Manifestation à 10 h place du 1^{er} mai